



Beauvais, mercredi 04 janvier 2011
COMMUNIQUE DE PRESSE



Le Conseil général de l'Oise célèbre les 30 ans des 1ères lois de décentralisation et crée le « **Prix des initiatives territoriales** »

Dans le cadre du **trentième anniversaire des 1ères lois de décentralisation**, lois Defferre, le Conseil général de l'Oise lance la 1^{ère} édition de son « **Prix des initiatives territoriales** ».

Ouvert à toutes les collectivités du département, le concours a vocation à **valoriser les réalisations innovantes et exemplaires** menées sur le territoire pour maintenir et/ou renforcer le service public.



> **Plusieurs catégories de prix sont proposées pour chaque strate de collectivités** (collectivités de moins de 1.000 habitants, collectivités de 1.000 à 3.500 habitants, collectivités de plus de 3.500 habitants) :

- **L'Oise de toutes les solidarités** récompense les dispositifs ou actions exemplaires dans le cadre de l'emploi, de l'insertion, du handicap, des services d'aide à la personne, des personnes âgées et de l'enfance.
- **L'Oise tournée vers l'avenir** distingue les actions ou dispositifs particulièrement innovants dans le cadre de l'économie, de la ruralité, des transports et déplacements, de la jeunesse, de l'éducation et des nouvelles technologies.
- **L'Oise et la promotion de son territoire** récompense les actions ou dispositifs qui contribuent à la promotion locale du territoire et au maillage des acteurs locaux dans le cadre de la vie associative, sportive et culturelle, du tourisme et de l'environnement.
- **Un prix spécial du jury** pour une action territoriale recoupant plusieurs catégories.

Pour chaque prix, **le jury appréciera les points suivants** : dimension citoyenne, innovation des réalisations, nombre de personnes touchées par la démarche, implication des élus et agents pour accompagner le projet, concertation avec les associations et administrés, conception globale du projet pour toucher tous les publics, programmation de l'action et les outils de communication mis en œuvre pour assurer la promotion.

> **Les dossiers de candidature sont à retourner avant le 1er mars 2012**
Pour obtenir le dossier ou pour tout renseignement : initiativesterritoriales@cg60.fr
et sur www.oise.fr